

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 février 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6 et 7 février 2012**

**2012 DPVI 4** Subventions à 8 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le Quartier Porte de Clichy - Porte de Saint Ouen (17e). Première enveloppe 2012.

**Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à des associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 17e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 30 janvier 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Action Jeunes (492 / X07411/ 2012-01734), 49 boulevard Bessières (17e), pour une action Collectif Rebière : animons ce nouveau quartier.

Article 2 : Une subvention de 5.600 euros est attribuée à l'association Rythme Tout Terrain Productions (13725 / X08183/ 2012-02167), 9 rue Emile Borel (17e), pour une action Touch' 17.

Article 3 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Travail Au Noir (13245 / X08638/2012-02176), 111 rue des Moines (17e), pour un atelier Hip-hop 18 à 30 ans.

Article 4 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Ecoute Habitat 17 (11665 / X09406 / 2012-01934), 14/16 boulevard Bessières (17e), pour des actions d'animation de proximité.

Article 5 : Une subvention globale de 2.400 euros est attribuée à l'association Quartier de Soleil (11985 / X03872), 13 rue Louis Loucheur (17e), dont 400 euros pour un atelier des savoir-faire (2012-02159) et 2.000 euros pour une action d'insertion par la culture (2012-02156).

Article 6 : Une subvention de 2.250 euros est attribuée au Foyer Socio-éducatif Collège Mallarmé (19748 / X04800/2012-01973), 29 rue de la Jonquière (17e), pour une action Favoriser une ouverture culturelle au Collège Stéphane Mallarmé.

Article 7 : Une subvention de 987 euros est attribuée à la Maizon (11110 / 2012-02003), 13 rue Colette (17e) pour un atelier CV et lettre de motivation.

Article 8 : Une subvention de 5.233 euros est attribuée au Centre Epinettes Famille Insertion Accueil - CEFIA (3001) dont 4.000euros pour un Fonds de participation des habitants (2012-01881) et 1.233euros pour un goûter littéraire Parents/enfants (2012-01883).

Article 9 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 24.470 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 - Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers, du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.